



FORMATIONS PROFESSIONNELLES 2017



8 mars 2017 sur le site industriel de Mareva, à **St Martin de Crau (13)**
16 mars 2017 en région de **Mulhouse**

Parcours **VENDEUR CONSEIL** en Chimie de l'eau d'une piscine

8h45 : *Accueil et petit-déjeuner de bienvenue*

9h00-11h30 : **Parcours VENDEUR CONSEIL**

Toutes les clés pour savoir répondre rapidement aux questions des clients tout en leur apportant conseils et solutions.

11h30-12h30 : **Comprendre la fabrication des produits sur un site industriel.**

De la fabrication au conditionnement : toutes les étapes pour arriver au produit final.

12h30-14h00 : *Déjeuner*

14h00-15h00 : **Reprise du Parcours VENDEUR CONSEIL** et présentation de l'outil incontournable du conseiller de vente : **LE GUIDE DE LA PISCINE HEUREUSE.**

15h00-17h30 : **Les 3 caddies indispensables** : quels traitements utiliser lors de 3 phases incontournables d'une piscine :

- L'ouverture • En saison • L'hivernage

Remise des attestations de formation professionnelle.

Formulaire d'inscription à la formation Mareva

Retourner par e-mail à m.pawlak@mareva.fr ou par fax au 04 90 47 75 00 avant le 20/02/17

Société Effectif de la société

Nom du responsable Prénom Fonction

N° TVA N° Siret

Adresse : Code postal Ville

Tél. Fax E-mail

Participants

Parcours Vendeur Conseil

* St Martin de Crau 08/03/17 * Mulhouse 16/03/17

* Cocher la case correspondante

Participant 1 : Nom Prénom

Participant 2 : Nom Prénom

Participant 3 : Nom Prénom

Date : / / Fait à

Signature :

Tarif : 150 € HT pour le 1^{er} participant
50 € HT pour les suivants
(repas inclus, hors hébergement).

Contactez votre OPCA pour le financement de cette formation.
Paiement à réception de facture. L'inscription ne devient définitive qu'à réception de la totalité du règlement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation après le 20/02/2017.

Mareva, organisme de formation déclaré auprès de la Direction Départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sous le numéro d'activité N° 93130927413. L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme et d'annuler tout ou partie de ces événements si les circonstances l'y obligent.

